Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260522-26_05_33-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT
de RENNES

CANTON
de BRUZ

COMMUNE
de BRUZ

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL - N°26-05-18

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-huit mai, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le douze mai deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Jean-Patrick DESGUERETS, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Stéphane ROBERT, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVÉ, Gaëlle PIERRE et Marion CHEVALIER
ABSENTE EXCUSEE	Marie DEMARET (pouvoir à Emilie VITTER)

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

26-05-33. ANIMATION_CONVENTIONS PARTENARIALES ENTRE LA VILLE DE BRUZ ET LES ASSOCIATIONS LES CRAYONS D'ISA, BRUZ SOLIDARITÉ ET BRUZIK_FÊTE DE LA MUSIQUE DU DIMANCHE 21 JUIN 2026

Créée en 1982 par le ministère de la Culture pour encourager la pratique musicale sous toutes ses formes, la Fête de la musique, célébrée chaque 21 juin, est devenue un rendez-vous incontournable réunissant amateurs, professionnels et publics variés à l'échelle nationale.

À l'échelle locale, la Ville de Bruz en fait un temps fort de sa programmation culturelle. Grâce à une sélection d'artistes variés et à une ambiance festive, l'événement offre aux habitants l'occasion de découvrir de nouveaux talents et de partager une soirée conviviale au cœur de la ville.

Au cours de la soirée, les spectateurs pourront profiter des stands de restauration et de buvette installés sur la Place Pagnol et la Place du Docteur Joly. Il est proposé de confier la gestion de ces espaces aux associations Bruz Solidarité, Les Crayons d'Isa et Bruzik, afin de leur permettre de récolter des fonds pour soutenir leurs projets.

La Ville souhaite valoriser et officialiser ces partenariats à travers une convention partenariale qui précisera les modalités de collaboration entre la Ville et chacune des associations notamment en matière de responsabilités et de soutien pour l'organisation et le déroulement de leurs activités.

Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500473-20260522-26_05_33-DE

Une convention bipartite sera signée avec chacune des trois associations.

Celle-ci encadrera les modalités de partenariat, en précisant les responsabilités de chacune ainsi que les formes de soutien apportées pour l'organisation et le bon déroulement de l'événement. Elles seront conclues du 21 juin au 22 juin 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de cette convention ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ces conventionnements.

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

MAIRIE DE BRUZ (Ille-et-Vilaine)

Délibération publiée le : 22/05/2026

Délibération transmise le : 22/05/2026

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet https://www.telerecours.fr